



GRILLE TARIFAIRE 2022

Cotisation annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

Membre senior :	120,00 \$
Conjoint(e) d'un membre :	60,00 \$
Membre junior (moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier) :	60,00 \$

Cotisation spéciale annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

Nouvelle adhésion ou apprenti 2^{ième} année seulement, voir note 1-2-3

Membre senior :	60,00 \$
-----------------	----------

Cotisation spéciale (du 1^{er} septembre au 31 décembre) :

Membre senior :	60,00 \$
Conjoint(e) d'un membre :	30,00 \$
Membre junior (moins de 18ans au 1 ^{er} janvier) :	30,00 \$

Cotisation spéciale (du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année suivante) :

Nouvelle adhésion seulement, voir note 2-4

Membre senior :	120,00 \$
Conjoint(e) d'un membre :	60,00 \$
Membre junior (moins de 18ans au 1 ^{er} janvier) :	60,00 \$

Note 1 : Toute personne (senior seulement) qui adhère au club pour la première fois bénéficiera d'une réduction équivalente à 50% de la cotisation annuelle.

Note 2 : Est considéré comme nouveau membre, une personne qui n'a pas renouvelé son adhésion depuis plus de quatre (4) ans.

Note 3 : Tout membre sénior ayant adhéré pour la première fois comme apprenti en 2021 et à la condition d'être encore apprenti au début de la saison 2022, pourra bénéficier d'une réduction équivalente à 50% de la cotisation annuelle.

Note 4 : Toute personne qui adhère au Club pour la première fois après le 1^{er} septembre aura le choix de payer selon la catégorie dont il fait partie, une cotisation équivalente à 50% de la cotisation annuelle ou une cotisation au plein montant qui lui permettra d'être membre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Le Club Air Modéliste